

## **ATMO Grand Est : Communiqué d'information Pollution Atmosphérique sur la région Grand Est**

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le communiqué d'information à la pollution atmosphérique en particules PM10 sur la région Grand Est (Haut-Rhin).

En cas de difficulté de lecture, vous pouvez retrouver le communiqué en téléchargement sur notre site web à l'adresse suivante : <http://www.atmo-grandest.eu/episodes-de-pollution>.

Cordialement,

Astreinte Communication ATMO Grand Est

Contact :

06.80.42.81.27 (Astreinte Schiltigheim)

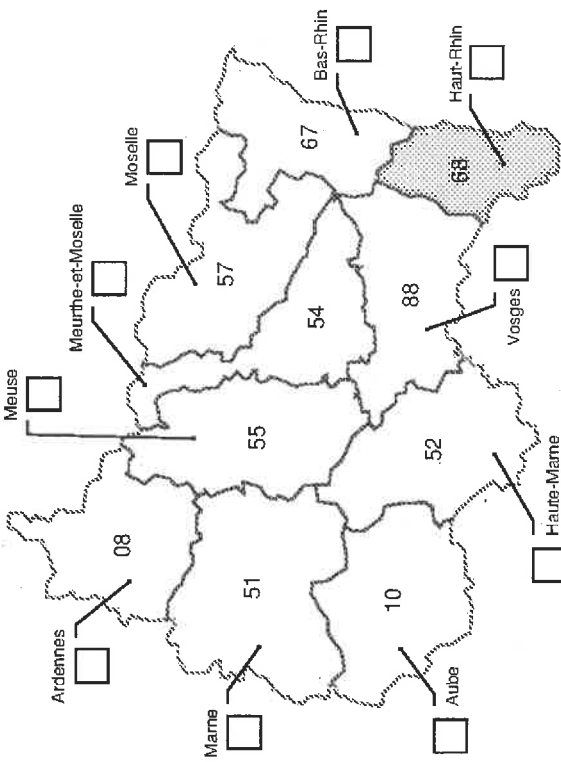
# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédures(s) préfectorale(s)

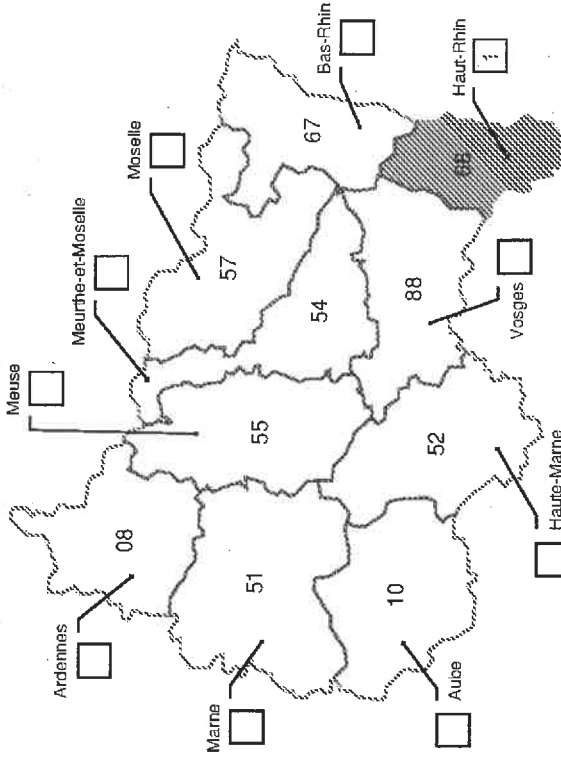
Polluant: Particules fines, diamètre: Type: Mixte

Communiqué du 12/01/2024 à 12:43

Pour le vendredi 12 janvier 2024



Pour le samedi 13 janvier 2024



Procédures et mesures d'urgence

Selon arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2017

[www.prefecture.gard.fr](http://www.prefecture.gard.fr)

## Description épisode

Cet épisode de pollution de type « Mixte » est localisé dans le Haut-Rhin sur la ville de Mulhouse. Il est lié en partie aux particules carbonées, provenant du chauffage dans le contexte de baisse des températures (entre autres chauffage avec des appareils au bois non performants ou utilisant du bois pas assez sec) et du trafic routier (entre autres moteurs à froid), mais il se caractérise également par une part importante de particules secondaires formées à partir d'ammoniac d'origine agricole et d'oxydes d'azote émis par diverses sources dont le trafic routier.

## Evolution et tendances

Les concentrations ce vendredi devraient rester proches du seuil d'information et de recommandation à la population. Pour samedi, les prévisions météorologiques font état d'un maintien de conditions stables propices à l'accumulation des particules et la procédure d'alerte - sur persistance - est donc enclenchée.

Effets sanitaires

[www.gard-est.ars.sante.fr](http://www.gard-est.ars.sante.fr)



# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédures(s) préfectorale(s)

Polluant: Particules fines, diamètre Typ. Mixte

Communiqué de L2024012326

Surveillance et prévision  
de la qualité de l'air

[www.airo-grandest.fr](http://www.airo-grandest.fr)

**AIRO**  
GRAND EST

Messages sanitaires à destination des populations vulnérables, des populations sensibles et de la population sensible

## Pour les départements en procédure d'information et de recommandations ou en procédure d'alerte

### Population cible

#### Populations vulnérables

Femmes enceintes, nourissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

#### Populations sensibles

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

#### Population générale

### Messages

#### Dans tous les cas :

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort;
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

#### En cas d'épisode de pollution aux polluants PM10 :

- Evitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe;
- Privilégiez les activités modérées

#### Dans tous les cas :

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil au près d'un professionnel de santé;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

#### En cas d'épisode de pollution aux polluants PM10 :

- Réduisez voire reportez les activités physiques et sportives intenses (1) (dont les compétitions).

(1) activités qui obligent à respirer par la bouche



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procédures  
et  
mesures d'urgence

Selon arrêté

inter-préfectoral  
du 24 mai 2017

[www.prefectures-](http://www.prefectures-)

[regions.grand-est.gouv.fr](http://regions.grand-est.gouv.fr)



Effets sanitaires

[www.grand-est.gouv.fr/sante.fr](http://www.grand-est.gouv.fr/sante.fr)

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédures(s) préfectoral(e)s

Polluant: Particules fines ciblées (PM10, NiOx)

Communiqué de 12/01/2024 à 12:16

Surveillance et prévision de la qualité de l'air

[www.aimo-standard.eu](http://www.aimo-standard.eu)



Procédures et mesures d'urgence

Selon arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2017

[www.prefectures-regions.pouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.pouv.fr/grand-est)



Effets sanitaires

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

## Recommandations comportementales des préfets pour les particules fines

### Agriculture

Reportez les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles à la fin de l'épisode. Privilégiez pour l'épandage les procédés moins émetteurs d'ammoniac tel que l'utilisation de pendillards ou l'injection et procédez à l'enfouissement rapide des effluents. Bâtiments d'élevage et serres : Vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de chauffage. Assurez-vous que les vérifications et entretiens périodiques ont été réalisés.

### Résidentiel / tertiaire

Rappel de l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers (Règlement sanitaire départemental, art. 84). Apportez-les en déchèterie. Pour vos travaux, privilégiez l'emploi d'outils manuels ou électriques plutôt qu'avec des moteurs thermiques. Évitez de faire du feu dans des foyers ouverts et des poêles anciens sauf s'ils agissent de votre mode de chauffage principal.

### Industrie

Pour les activités de production : Soyez vigilant sur l'état de vos installations de combustion et sur le bon fonctionnement des dispositifs anti-pollution. Reportez si possible les opérations qui pourraient être à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes inhabituelles. Sur les chantiers, prenez des mesures de réduction des émissions de poussières (arrosage, ...), reportez les activités les plus polluantes et évitez l'utilisation de groupes électrogènes.

### Transport

Évitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en commun et au covoiturage. Hormis pour les personnes les plus sensibles à la pollution, l'usage du vélo ou la marche à pied ne sont pas déconseillés. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours au télétravail est également recommandé. Sur la route, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse. Il est conseillé sur les tronçons limités à plus de 70km/h d'abaisser de 20km/h sa vitesse sans descendre en dessous de 70km/h.

### Collectivités

Les collectivités relaient les messages et recommandations.

Les recommandations précédentes peuvent être renforcées ou rendues obligatoires par la préfecture de département en cas de procédure d'alerte.

## Pour les départements en procédure d'alerte

Les mesures d'urgence sont annoncées par les Préfets des départements concernés.